

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2019

DCM N° 19-09-26-15

Objet : Voyage d'étude au Québec relatif à la petite enfance.

Rapporteur: Mme BORI

Centrée dans les premiers temps sur des préoccupations sanitaires, puis sur l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale, l'approche de la qualité dans les politiques publiques de la petite enfance a progressivement intégré des notions d'éveil précoce, de socialisation, et de réduction des inégalités sociales. Aujourd'hui et dans la droite ligne des recommandations du récent rapport du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) du 22 mars 2019, la Ville de Metz adopte une approche globale, tenant compte à la fois du développement physique et cognitif de l'enfant, mais aussi de son bien-être et de ses interactions avec les adultes qui l'entourent.

Cette approche, valorisée par l'obtention de la certification qualité délivrée par l'AFNOR, "Certi'crèche®", est déclinée à Metz dans le Projet Educatif petite enfance et dans ses annexes : projets musique, langage, transition vers la maternelle. Les équipes petite enfance, régulièrement formées et informées, s'enrichissent des apports de corps de métier complémentaires à l'occasion de journées d'études et de conférences.

C'est dans ce cadre que la Ville a pu s'adjoindre, à l'occasion du "Mois de la Parentalité", les ressources documentaires et le réseau de l'Association "Ensemble pour l'Education de la Petite Enfance". Cette association cherche à promouvoir l'équité dès la naissance, grâce au partage de connaissances internationales sur le développement de l'enfant.

A cet effet, elle organise un voyage d'étude au Québec, du 16 au 21 octobre 2019, avec pour objectifs des partages d'expériences en matière d'accompagnement des parents, de formation professionnelle, et d'accueil des tout petits. Une délégation nationale d'une trentaine d'élus et de techniciens, venant notamment de Saint Malo, du Havre, Lille, Arras, Roubaix, Paris et région parisienne, se rendra sur différents sites pour des échanges, conférences et visites de centres de la petite enfance.

Afin d'étayer les projets en cours s'agissant notamment de la transition entre la prime enfance et l'entrée à la maternelle, et de valoriser les expériences capitalisées à Metz, il est proposé de confier à Madame Myriam SAGRAFENA, Conseillère Municipale déléguée à la Petite

Enfance, un mandat spécial visant à participer à ce voyage d'étude, et de prendre en charge les frais réels en découlant, estimés à 2 150 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L2123-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'opportunité pour la Ville de Metz de valoriser les expériences capitalisées dans le domaine de la petite enfance et de développer des partenariats avec les structures d'accueil et les acteurs de la petite enfance au Québec,

CONSIDERANT l'organisation par l'Association Ensemble pour l'Education de la Petite Enfance d'un voyage d'études au Québec entre le 16 et le 21 octobre 2019,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CONFIER** à Madame Myriam SAGRAFENA, Conseillère Municipale Déléguée à la petite enfance, un mandat spécial visant à participer au voyage d'études organisé au Québec, entre le 16 et le 21 octobre 2019, par l'Association Ensemble pour l'Education de la Petite Enfance ;
- **D'AUTORISER** la prise en charge des frais réels afférents à cette mission sur remise des justificatifs correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou documents contractuels nécessaires à la réalisation de ce projet.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Pôle Petite Enfance Commissions : Commission Enfance et Education Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la

date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16

Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ